



## Organisation des A-P – Infos pratiques

Q 1 : Comment organiser les sessions (modules) sur une année ?

R 1 : Cette question fait partie des thèmes abordés lors des deux jours de formation des 11 et 12 mai 2017.

Q 2 : Les futurs étudiants doivent-ils s'engager à suivre les 9 modules ?

R 2 : Non, il sera possible d'assister à un ou plusieurs ateliers, consécutifs ou non. Cependant, la très grande majorité se montrent enthousiastes et assidus aux Ateliers-Permanences et suivent le cycle complet

Q 3 : Les étudiants doivent-ils payer leur cotisation (adhésion) à LPEFB pour profiter de cette formation ?

R 3 : Non, les étudiants des Ateliers-Permanences sont en lien avec leur Conseiller enseignant (qui est membre actif de LPEFB). Ils peuvent bien sûr adhérer à LPEFB mais n'en ont pas l'obligation.

## Conseillers enseignants en activité

Q 1 : Les Conseillers enseignants doivent-ils faire un retour à leur formateur du travail de leurs étudiants ?

R 1 : Les Conseillers enseignants respectent un cadre évolutif mais clairement défini. Dans ce cadre, ils disposent d'une grande liberté dans la marche de leur travail. Cela inclut la liberté de se tourner vers les Formateurs référents chaque fois qu'ils en éprouvent le besoin.

## Participants aux A-P

Q 1 : Est-ce que le public peut venir seulement à la permanence sans participer aux ateliers ?

R 1 : Non, les permanences sont ouvertes aux personnes qui participent ou ont déjà participé à ces ateliers.

Q 2 : Le prix de chaque séance est-il fixé précisément à 15 euros ?

R 2 : Le but est de rendre les Ateliers-Permanences accessibles à tous, y compris financièrement. La somme de 15 € est proposée à titre indicatif, elle constitue une moyenne. Chaque Conseiller enseignant pourra l'adapter si besoin en fonction de sa localisation et du public concerné.

- Q 3 : Si les étudiants suivent les 9 modules, comment les faire valoir s'ils veulent faire valider leur Niveau 1
- R 3 : S'ils veulent accéder à un Niveau 2 agréé, les étudiants pourront participer à un Niveau 1 agréé animé par un Formateur agréé par le Centre Bach. Ils bénéficieront d'une remise de 50 % sur le prix de la participation.
- Q 4 : Les étudiants doivent-ils remplir un questionnaire à l'avance sur leurs motivations à faire cette formation ?
- R 4 : Non, l'accès doit rester le plus simple et le plus libre possible.
- Q 5 : Les étudiants reçoivent-ils une attestation de fin de parcours ?
- R 5 : Non, ils reçoivent une « feuille de route » complétée et signée par le Conseiller enseignant au fur et à mesure de leur participation aux Ateliers-Permanences. Cette feuille de route permettra, à ceux qui le souhaitent, de s'inscrire à un Niveau 1 et d'obtenir un tarif préférentiel (environ la ½ du prix normal).